

Proposition du Conseil administratif du 31 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 900 000 francs destiné à la poursuite de la remise en état du parc municipal des bancs publics et assimilés.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

En septembre 2014, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté à l'unanimité la proposition PR-1072, laquelle proposait un crédit d'un montant de 900 000 francs pour réaliser la première étape de remise en état du parc de bancs publics situés sur le territoire communal.

Sept ans plus tard, la proposition PR-1072 a permis de rénover:

- 812 bancs «Lausanne»;
- 191 bancs exclusivement en métal;
- 81 bancs à plateaux en bois;
- 12 autres bancs spéciaux;
- la totalité du banc de la Treille.



Lattes au séchage

Dans ce cadre, le Service logistique et manifestations (LOM), responsable de la rénovation des bancs publics, a travaillé de concert avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et le Service des espaces verts (SEVE): ces deux entités sont en charge de la disposition des bancs sur le domaine public. Le LOM a aussi intégré les recommandations édictées par l'Unité de conservation du patrimoine architectural (CPA) de la Ville de Genève.

La présente proposition de crédit concerne la seconde étape de remise en état du parc de bancs publics de la Ville de Genève, une opération estimée à 900 000 francs et qui s'étendra de 2022 à 2028. Cette phase comprendra la restauration des bancs qui équipent les cimetières et de ceux du modèle dénommé «Genève» formés de pieds en métal et de lattes en frêne de couleur brune. Les remplacements progressifs des lattes des bancs du type «Lausanne» rénovés entre 2014 et 2016 et de celles des éléments circulaires spéciaux du parc Harry-Marc et de la place du Rhône, remis à neuf en été 2020, sont prévus dans la présente proposition de crédit.

Exposé des motifs

En 2014, le constat d'une lente dégradation du parc de bancs publics de la Ville de Genève a débouché sur un programme de rénovation concernant principalement et en priorité ceux de type «Lausanne», curvilignes avec pieds en métal et lattes en bois de couleur verte. Financée par la proposition PR-1072 d'un montant de 900 000 francs, cette opération a permis la restauration de la presque totalité des exemplaires de ce modèle. Concrètement, les lattes ont été changées, les pieds sablés puis thermolaqués. Ainsi, ces derniers résisteront aux effets des conditions météorologiques locales durant une vingtaine d'années. En revanche, leurs lattes en frêne devront être remplacées tous les quatre à six ans, principalement à cause de l'usure due aux effets du rayonnement solaire, des variations de température et, parfois, d'actes d'incivilité.



Banc «Lausanne» avant et après rénovation

Bancs des cimetières

La présente demande de crédit intègre les bancs à plateaux des cimetières de Châtelaine, des Rois, du Petit-Saconnex et de Saint-Georges: leur état de délabrement parfois avancé nécessite une remise en état complète.



Ce type de banc est constitué de deux piétements métalliques ou de deux pieds en béton ou en pierre et de trois plateaux en bois. Ces derniers devront être renouvelés régulièrement, une première fois dans environ cinq ans.

Bancs du type «Genève»

Une partie des bancs «Genève» à lattes en bois de couleur brune sera aussi renouvelée grâce à cette demande de crédit. De caractéristiques variables (taille, avec ou sans accoudoirs, etc.), ils seront commandés à la Compagnie des rues, fournisseur genevois agréé.

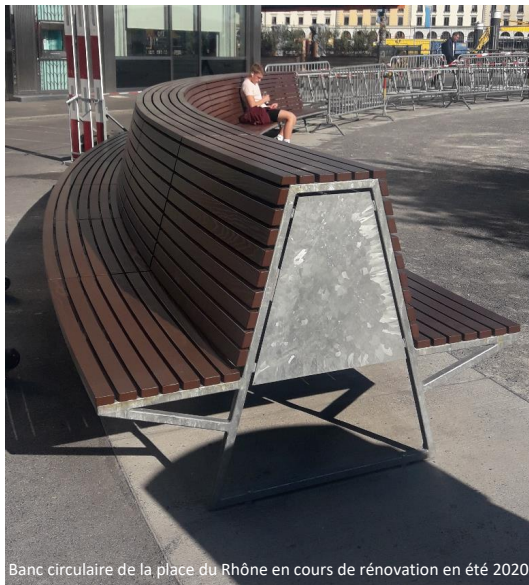


Egalement dénommés «Léman», ceux-ci ont été implantés un peu partout sur le domaine public depuis 2003. Par conséquent, à l’instar de ce qui a déjà été fait pour les bancs de type «Lausanne», leur rénovation s’accompagnera, si besoin, d’une réinstallation dans les zones spécifiquement déterminées par la carte de répartition des bancs publics de la Ville de Genève.

Bancs circulaires

La rénovation des deux bancs circulaires situés dans le parc Harry-Marc et à la place du Rhône fait partie de la présente demande de crédit. Elle devrait être réalisée entre 2024 et 2026, en fonction de l’état de dégradation de leurs lattes en bois, lesquelles ont pourtant été remplacées en 2020: les effets des conditions météorologiques et de quelques actes d’incivilité tels que graver un message dans une latte.

Ce travail de remise à neuf a été fait par des sociétés genevoises: ce type de bancs dont chaque latte est unique doit être rénové dans son intégralité pour continuer à présenter un aspect homogène.



Banc circulaire de la place du Rhône en cours de rénovation en été 2020

Bancs du bois de la Bâtie

A la suite des travaux de revalorisation, le bois de la Bâtie sera équipé de bancs et banquettes de type «Genève» mais aussi de bancs à plateaux «historiques», parfois panoramiques, et d'un équipement complémentaire spécifique. La présente proposition prévoit les fonds nécessaires à la future rénovation des éléments en bois à l'horizon 2026.



Autres types de bancs

Le solde du montant de la présente demande de crédit, estimé à 181 650 francs, sera dépensé pour rénover divers modèles de bancs, souvent à un seul exemplaire et d'intérêt historique, en étroite collaboration avec les entités compétentes en la matière, en particulier la CPA. Une liste détaillée des rénovations ainsi effectuées sera transmise au Conseil municipal au moment du futur bouclage de cette proposition.

Adéquation à l'Agenda 21

La présente demande de crédit s'inscrit dans une logique de développement durable sous plusieurs aspects:

- le principe de base est de rénover et/ou réparer tout ce qui peut l'être afin de ne devoir détruire que ce qui n'est définitivement plus utilisable;
- le frêne utilisé pour les lattes est acheté en Suisse et produit regionalement;
- le traitement des pièces métalliques est effectué en Suisse romande;
- les entreprises mandatées pour rénover les bancs circulaires spéciaux sont genevoises.

De plus, afin de limiter le nombre total de déplacements lors d'une opération de rénovation, le LOM effectue un remplacement complet de tous les bancs

d'une zone en une seule fois. Ainsi, on limite la double pollution de l'air et sonore générée par les véhicules lourds utilisés à cette occasion.

Estimation des coûts

Tous les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous comprennent les perforations pour la visserie et la surface de revêtement (lasure, peinture, etc.) ainsi que les taxes y relatives.

Constitution financière de la présente demande de crédit de 900 000 francs

<i>Types de bancs publics</i>	<i>Description des achats envisagés</i>	<i>Coûts unitaires en francs et %</i>	
Spécifiques au	200 plateaux à 54 francs l'exemplaire 3 tablettes à 400 francs l'unité 28 bancs en bois à 1500 francs la pièce 14 tables en bois à 2500 francs l'élément	89 000	9,9
Pour les cimetières	600 plateaux à 54 francs la pièce 260 piètements métalliques à 500 francs la pièce 40 piètements, béton ou pierre, à 250 francs l'unité	172 400	19,2
Circulaires	1 banc au parc Harry-Marc et 1 à la place du Rhône	190 000	21,1
«Genève»	50 bancs et banquettes de différentes tailles 3500 lattes en frêne à 17,50 francs l'unité pour 250 bancs	144 450	16,0
«Lausanne»	7000 lattes en frêne à 17,50 francs l'exemplaire pour 500 bancs	122 500	13,6
Divers	rénovation selon des budgets devisés au cas par cas en collaboration avec les entités concernées (AGCM, CPA, SEVE, etc.)	181 650	20,2
Coût total en francs et %		900 000	100

Délais de réalisation

Les éléments mentionnés ci-avant seront acquis au fur et à mesure des besoins entre les années 2022 et 2028. Il s'agit de maintenir en parfait état un parc d'objets qui se dégraderont plus ou moins progressivement sous l'action variable de divers facteurs incontrôlables.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Le présent objet est prévu au 16^e PFI 2021-2032 en qualité de nouveau projet actif sous le N° PFI 102.101.04, page 69, pour un montant total de 900 000 francs.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du LOM n'est pas impacté par la présente demande de crédit.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 96 300 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le LOM est le service gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Equipements fixes, mobilier urbain, prestations externes	835 655	92,3%
TVA	64 345	7,7%
Coût total du projet en CHF TTC	900 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service logistique et manifestations

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	96 300	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	135 100	

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement -96 300

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit: 2021	0	0	0
2022	190 000	0	190 000
2023	128 775	0	128 775
2024	119 600	0	119 600
2025	119 600	0	119 600
2026	30 625	0	30 625
2027	190 000	0	190 000
2028	121 400	0	121 400
Total	900 000	0	900 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève un crédit de 900 000 francs destiné à la poursuite de la remise en état du parc municipal des bancs publics et assimilés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des bancs, banquettes et autres objets similaires concernés par la présente demande de crédit totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.